



Service des
ARCHIVES
Caisse des Dépôts

HISTOIRE de la Caisse des Dépôts

Suite à l'épisode napoléonien, les finances publiques nécessitent d'être restaurées. Le gouvernement lance un grand plan de redressement, liquide la Caisse d'amortissement de 1799 et, par la **loi du 28 avril 1816**, institue un nouvel établissement : **les Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations**.

Institutions jumelles mais distinctes, la Caisse d'amortissement est dédiée à la gestion de la dette publique tandis que la Caisse des dépôts et consignations est en charge de la conservation de fonds privés. Celle-ci représente un intermédiaire fiable entre la société et la puissance publique. De par son statut indépendant, puisque placée sous la surveillance spéciale et la garantie de l'autorité législative, elle assure une protection et une rémunération des dépôts qui lui sont confiés.

Au cours des deux siècles passés, ses missions se diversifient pour répondre aux besoins du pays : lui sont confiés les fonds du livret d'épargne postale, ceux des notaires puis de l'ensemble des professions juridiques, comme la gestion sous mandat des retraites et de la prévoyance.

L'emploi de ces fonds mène la Caisse des dépôts et consignations à investir, d'abord prudemment, dans tous les secteurs économiques tant au niveau national que local. Le développement des voies navigables, le déploiement des lignes de chemin de fer, la construction d'équipements collectifs, notamment le logement social financé sur les fonds des livrets d'épargne, le maillage territorial par des technologies modernes, la Reconstruction d'après-guerre, la promotion du tourisme et du loisir sont autant d'actions de financement œuvrant pour l'intérêt général.

A côté de son métier d'investisseur dont l'ancrage est favorisé par la création de plusieurs filiales, la Caisse des Dépôts joue également un rôle d'émetteur : des emprunts obligataires sont lancés pour les établissements qu'elle gère, à l'exemple de la Caisse Nationale des Autoroutes.

Ces dernières années le groupe Caisse des Dépôts accompagne la France dans son développement économique afin de lutter contre les inégalités et les fractures territoriales.



Présentation des **FONDS** **D'ARCHIVES**

Les documents d'archives ne sont pas classés par sujet, comme dans les bibliothèques ou les centres de documentation, mais en fonction de leur provenance.

La recherche en archives nécessite donc de se familiariser avec le cadre de classement des documents basé sur l'organisation interne de l'Établissement. A travers elle, chercheur ou amateur pourra accéder aux domaines d'intervention de la Caisse des Dépôts : économie, finance, assurance, retraite, aménagement du territoire, développement local, logement social, international.

Les fonds historiques sont composés des dossiers de cadres dirigeants, des prêts aux collectivités locales, des procès-verbaux et dossiers de séance de la Commission de surveillance, des dossiers individuels de personnel, etc.



Citons, à titre d'exemples, les fonds :

- de la Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) qui renseigne sur le régime de retraite et la gestion des personnels dans 150 exploitations minières, de 1865 à 1994
- du Théâtre des Champs-Élysées avec ses programmes et ses affiches depuis 1913
- de la Seconde Guerre mondiale, notamment 10 000 dossiers de consignations de biens spoliés
- du comité d'attribution des aides de l'Etat aux entreprises au sein du Fonds de Développement Economique et Social (FDES), de 1950 à 1966
- de la Haute Autorité et du secrétariat de la Commission des experts au sein de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA), de 1955 à 1959
- des études démographiques et sociales, économiques et financières menées dans plus de 40 pays par la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES), de 1955 à 1972.

Ils sont complétés par des ressources documentaires :

- dossiers thématiques
- collections de référence : rapports au Parlement, circulaires et instructions depuis 1816, etc.
- fonds iconographique, notamment sur les programmes urbains et immobiliers de la SCIC (Société centrale immobilière de la Caisse des Dépôts)
- Bibliothèque de Recherche Historique : monographies et périodiques du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, à dominante bancaire et financière.

Sarcelles, Les Friches, 1961





Employés de la Caisse des Dépôts, 1936

Conditions **D'ACCÈS**

Les archives de la Caisse des Dépôts sont ouvertes à tous les chercheurs.

Toute demande de consultation doit être préalablement transmise au Service des archives par courrier ou par mail, accompagnée d'une lettre d'introduction du directeur de recherche pour les universitaires.

RÈGLES de communication des **ARCHIVES**

Les archives de la Caisse des Dépôts sont des archives publiques régies par le Code du patrimoine et la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008. A ce titre elles sont communicables de plein droit, à l'exception des archives couvertes par le secret des affaires et consultables à l'issue d'un délai de 25 ans ; à l'exception également de certaines catégories de documents auxquels s'appliquent d'autres délais légaux (dossiers individuels de personnel par exemple).

Il est toutefois possible d'accéder par dérogation aux archives qui ne sont pas encore librement communicables. Cette démarche est effectuée par le Service des archives auprès des directions qui ont produit les documents. La réponse est adressée au chercheur dans un délai de deux mois à compter de l'enregistrement de sa demande.

Contact :
archiveshistoriques@caissedesdepots.fr
01 58 50 36 04

www.caissedesdepots.fr/
espace Archives et Patrimoine

La salle de lecture est accessible
uniquement sur rendez-vous du lundi
au vendredi, de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 18h00

Service des archives
15 quai Anatole France
75356 Paris 07 SP

RER C : Musée d'Orsay
Métro : ligne 12 - Solférino ou
Assemblée nationale

 @CaissedesDepots
www.groupecaissedesdepots.fr

